



UNION FEDERALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TERRITOIRES,
DES AUTOROUTES
ET DE LA MER

Pourquoi la CFDT ne sera pas au CTM du 04 avril 2013 ?

1. Pour dénoncer les conditions d'exercice du dialogue social sur le point unique de consultation relatif à l'adaptation des textes réglementaires (décret et arrêté) organisant l'administration centrale. L'arrivée de la DPMA et le départ de la DSCR n'ont pas manqué de nous mobiliser pour obtenir, d'une part, une étude d'impacts exhaustive des situations avant et après, des conséquences en terme de prise en charge des missions et du nécessaire accompagnement des personnels pour leur assurer des conditions d'arrivée et de départ non seulement dignes mais soucieuses de préserver de bonnes conditions d'exercice des missions (maintien des effectifs, recrutement si nécessaire, intégration dans les directions et équipes existantes). Les études présentées sont loin de répondre à nos demandes. L'administration gère les aspects réglementaires, la sécurité juridique de fonctionnement et c'est bien normal. Pour le reste, l'intendance et bien cela suivra ! Et bien non ! cela ne suit pas forcément ! Quitter Paris pour La Défense n'est pas forcément du goût de tous, changer de ministère n'est pas non plus toujours une sinécure, rester en position normale d'activité ne constitue pas forcément la panacée. Bref quel que soit le sens « arrivée » pour la DPMA ou « départ » pour la DSCR, nous ne faisons pas de procès d'intention mais nous ne pouvons que constater que les moyens n'y sont pas et que les personnels qui arrivent ou partiront ne travailleront pas dans les meilleures conditions.
2. Depuis le changement de gouvernement, nous avons cru à un renouvellement des pratiques du dialogue social à la hauteur des enjeux, des ambitions et de la volonté claironnée à toutes les pages des déclarations des ministres, de leur cabinet comme de leur administration. Le constat est amer, car nos questions, nos exigences, nos demandes ne sont pas comprises et sans doute inaudibles tant elle demande d'attention et de moyens pour les mettre en œuvre par l'administration.
3. Non pas que l'ordre du jour ne soit pas intéressant avec 4 autres points d'informations sur le tableau de bord de l'agenda social au point mort, notamment sur le sujet central du dialogue social au service des personnels et de leurs attentes, le répertoire ministériel des emplois types, le bilan social 2011, la gestion administrative et de la paye des agents affectés en DEAL et DM.

Alors aujourd'hui, nous faisons clairement le choix de privilégier le dialogue CFDT. Nous sommes réunis en conseil national pour débattre, trouver les voies et moyens de faire progresser nos revendications pour défendre l'intérêt des personnels. Lors du dernier CTM, avec le soutien des cabinets, nous avons pu faire bouger les lignes sur le projet de loi CEREMA avec les amendements CFDT.

Là rien n'était possible !